

DECISION N°10 / LFIMD / 2023-2024
Relative à la prise en charge d'un voyage scolaire par l'établissement
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Le Proviseur du lycée français International Marguerite Duras,

Vu la délégation de pouvoir en faveur du chef d'établissement en gestion directe : lycée français international Marguerite Duras, Ho Chi Minh Ville, Vietnam décidée par Mme SCHERRER EFFOSSE, directrice générale de l'AEFE en date du 28 août 2023;

Vu la présentation du voyage et de son budget lors du conseil d'établissement extraordinaire du 02/05/2024 et son adoption à l'unanimité

Décide :

Article 1 : La prise en charge financière par l'établissement du voyage à Paris dans le cadre du concours C GENIAL pour 3 élèves et un accompagnateur. Le voyage se déroulera du 12 au 16 mai 2024.

Article 2 : Recours

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

LE CHEF D'ETABLISSEMENT,

Ordonnateur secondaire
Jean Hugues Mota

A Ho Chi Minh Ville, le 02/05/2024

LYCÉE FRANCAIS INTERNATIONAL MARGUERITE DURAS
DISTRICT 9 - QUARTIER LONG BINH - ROUTE 11
HO CHI MINH VILLE - VIETNAM
Tel: (8) 37 25 22 08 - Fax: (8) 37 25 22 18